



Effacement de dettes sans liquidation judiciaire

Par **Saingenest Ruth**, le **07/03/2018** à **20:32**

J'ai fais un dossier de surendettement en 2016 le tribunal a épuré mes dettes entièrement sans liquidation judiciaire. Mon créancier n'a pas fait appel. Hier le créancier a prélevé de l'argent sur mon compte. J'ai donc appelé mon correspondant de la Banque de France il m'a confirmé que mon créancier ne peut pas me réclamer l'argent. Donc j'ai une question. Et t'il possible que mon dossier ai été rejuger sachant que j'ai changé de situation. Je suis en couple avec une personne qui travaille et je m'inquiète que le tribunal puisse juger à nouveau mon dossier à cause de ça. Le tribunal avait effacer la totalité de mes dettes envers se créancier.

Merci d'avance pour votre réponse.